Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 022-212202832-20260910-02_09_2026-DE

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026

Le dix septembre deux mille vingt-six, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier GUERVILLY à la mairie de Saint-Clet.

Date de la convocation :	3 septembre 2026	
Présents :	Olivier GUERVILLY Odile HERVE Ghislaine COTREL Arnaud LE BRAS Laure ROPERS Romain LE CABEC (18h52) Gilles LE CALVEZ Sylvie LE NORMAND	Alexandre LE DANTEC Sophie MENGUY René QUEMENEUR Raphaël LOUBATON Myriam BIDAULT
Absents excusés :	Hélène CORBEL	
Absents :		
Pouvoirs :	Eric MORDELET pouvoir à Arnaud LE BRAS	
Quorum :	Atteint	
Secrétaire de séance :	Ghislaine COTREL	

N° 02.09.2026 : tarifs salle polyvalente 2026 et tarifs divers

Le Maire propose à l'assemblée de statuer sur les tarifs communaux et d'augmenter les tarifs de 3 % à l'arrondi :
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, décide :

D'APPLIQUER les tarifs suivants à compter **du 1er octobre 2026 :**

	Tarifs 2026
Apéritif	130 €
Réunion / conférence	
Réunion / conférence ½ journée	67 €

Concours divers	76 €

Loto	
Associations locales	130 €
Associations extérieures	263 €

Repas et mariages	
Particulier local	247 €
Professionnel local	247 €
Le lendemain (retour)	142 €
Associations locales	247 €
Associations extérieures	290 €
Particulier extérieur	312 €
Professionnel extérieur	352 €
Le lendemain (retour)	179 €

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 022-212202832-20260910-02_09_2026-DE

Café obsèques (extérieur commune)	67 €
Café obsèques (saint-clétois)	gratuit

Assemblées générales	131 €

Assemblées générales avec repas	274 €

Bal et Fest-Noz	
Associations locales	262 €
Associations extérieures	386 €
Caution	309 €
Forfait ménage	165 €

Les principes de mise à disposition gratuite de la salle polyvalente aux associations locales sont inchangés, à savoir :

- 2 locations annuelles gratuites qui ne peuvent être ni reportées à l'année suivante ni cédées à une autre association.
- Les mise à disposition gratuites sont soumises à :
  - La réservation préalable de la salle
  - La signature d'un contrat de location de la salle
  - La réalisation d'un état des lieux d'entrée et de sortie
  - Du paiement des cautions : ménage = 165 € et salle : 309 €
  - La présentation d'un justificatif de couverture assurance

Les tarifs divers sont également inchangés :

- Casse/ perte / dégradation (verre, flûte, assiette, tasse à café, couverts) : 2 €/ unité
- Casse/ perte / dégradation carafe : 6 €/unité
- Casse/ perte / dégradation table et mange debout : 200 € / unité
- Casse/ perte / dégradation chaise : 50 € / unité

<u>Barrières de sécurité :</u>

Mise à disposition gratuite, mise en place d'un contrat de location avec facturation des barrières si dégradées ou non rapportées. Charge à l'association qui emprunte de venir chercher et de rapporter les barrières aux services techniques.

DE DONNER pouvoir au maire pour accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Olivier GUERVILLY

MAIRIE DE SAINT-CLET
22260

La secrétaire de séance,
Ghislaine COTREL